



TOUT SAVOIR SUR LE PAQUET DE LUTTE ANTIBLANCHIMENT

Le blanchiment d'argent est l'un des [crimes économiques](#) les plus répandus dans le monde aujourd'hui. On ne compte plus les scandales de blanchiment d'argent impliquant des banques, clubs de football, institutions financières, célébrités ou oligarques russes. Rien qu'en 2021, nous avons eu les Pandora Papers, les révélations d'OpenLux, les scandales des visas dorés à Malte et à Chypre... Au Parlement, **Damien Carême** et **Gwendoline Delbos-Corfield** se sont battu·e·s pour obtenir des rapports ambitieux sur le sujet et les résultats sont au rendez-vous.

« Mieux lutter contre la criminalité financière organisée et récupérer l'argent sale qui échappe à tout contrôle, c'est assurer la justice fiscale et sociale. Pour mettre un terme à ces pratiques qui déstabilisent l'économie européenne et minent la confiance dans nos démocraties, les Verts/ALE exigent transparence et efficacité. » Damien Carême



LE BLANCHIMENT, C'EST QUOI ?

Le [blanchiment d'argent](#) désigne l'action visant à dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale (détournements de fonds publics, activités mafieuses, trafic de drogue ou d'armes, corruption, fraude fiscale, criminalité environnementale...) afin de le réinvestir dans des activités légales comme, par exemple, la construction immobilière.

Les montants d'argent blanchis sont astronomiques : ils représentent [2 à 5 % du PIB mondial](#), soit environ 1 600 à 4 000 milliards de dollars par an, selon l'ONU. En prenant la valeur haute de 4 000 milliards, c'est 8 fois le budget de la France et encore, ces chiffres sont largement sous-estimés.

CONTEXTE

Depuis 1991, cinq Directives antiblanchiment ont été adoptées au niveau européen - la dernière date de 2018 - mais les États membres les ont appliquées de manière très disparate.

En juin 2021, la Cour des comptes européenne a publié un rapport alarmant sur les manquements en matière d'application des règles antiblanchiment dans l'Union européenne. Il constate que les organes européens disposent d'outils limités pour assurer l'application de la législation et que le cadre de surveillance actuel est fragmenté et mal coordonné.

Le mois suivant, la Commission européenne a présenté un paquet de mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce que notre groupe demandait depuis longtemps. Le 28 mars, le Parlement européen a adopté sa position sur ce paquet.

NOS VICTOIRES

Grâce au travail de **Damien Carême** et **Gwendoline Delbos-Corfield** et de leurs collègues Verts/ALE en commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), plusieurs belles avancées ont pu être obtenues sur les différents dossiers du paquet :

1 L'Union européenne disposera désormais d'une Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (AMLA). Les institutions financières les plus exposées au blanchiment d'argent seront soumises à une surveillance directe au niveau européen. La nouvelle Autorité est chargée de coordonner et contrôler les cellules antiblanchiment nationales. Dans la pratique, si un État membre se montre négligent vis-à-vis du blanchiment, l'AMLA peut intervenir et enquêter de son propre chef. Elle peut aussi dresser une liste noire des pays-tiers et des banques ou autres institutions financières qui constituent un risque particulier de blanchiment d'argent pour l'Union européenne. Cette liste, loin des considérations politiques qui polluent la liste similaire de la Commission, permettrait à l'Union européenne de protéger son système financier contre des menaces spécifiques. La position du Parlement indique clairement que l'AMLA doit avoir des ressources « stables et suffisantes » qui lui permettront de mener ses missions à bien.



« La création d'une autorité européenne contre le blanchiment d'argent est une excellente nouvelle. C'est un combat politique de longue date des Verts. »

Le Parlement européen devra ensuite s'assurer que cette autorité soit dotée de moyens suffisants pour agir et que les États membres coopèrent avec elle. »
Gwendoline Delbos-Corfield

2 Jusqu'à présent, il y avait quasiment autant de législations antiblanchiment que d'États membres.

L'existence de standards différents ainsi que l'insuffisante coordination entre les cellules antiblanchiment nationales facilitaient l'injection de nombreux flux illicites dans l'économie européenne. Exemple caricatural de ce manque d'harmonisation : les visas dorés qui ont, notamment, fait scandale à Malte ou à Chypre. En échange d'un investissement dans le pays, une personne pouvait obtenir un titre de résidence sans même devoir y résider ! Le Parlement a obtenu l'interdiction de ces pratiques privilégiées par les oligarques russes.

3 Le [scandale de la FIFA](#) ou encore les risques avérés de contournement des sanctions européennes via les crypto-actifs ont montré que l'argent sale ne se cantonne pas aux banques. La position du Parlement permet de s'assurer que d'autres secteurs à risque soient inclus dans la liste des entités assujetties - catégories de professionnel·le·s qui sont tenu·e·s d'effectuer des contrôles de vigilance à l'égard de leur clientèle et de signaler toute transaction suspecte aux autorités. Les fournisseurs de crypto-monnaies, les négociants en produits de luxe et les clubs de football de haut niveau feront partie des nouvelles catégories contrôlées. Des contrôles plus stricts s'appliqueront aussi sur les personnes politiquement exposées, élu·e·s et responsables politiques et leurs familles. Sans négliger l'importance de l'argent liquide, le Parlement a introduit un seuil de 7 000 euros pour les transactions en espèces, limitant le risque lié à ces paiements.



4 Le Parlement demande également que l'Union européenne dispose de registres permettant l'identification des propriétaires de tous les biens immobiliers, les voitures de luxe, les jets et les yachts. Cette victoire verte est un grand pas en avant dans notre lutte pour plus de transparence et nous rapproche d'un registre européen plus généralisé de tous les biens et actifs de grande valeur, comme demandé par les ONG depuis des années. Dans le cadre des sanctions contre la Russie, c'est l'assurance de pouvoir confisquer efficacement les propriétés des individus sanctionnés !

5 Nous avons obtenu qu'en plus des autorités de contrôle, les journalistes, les ONG, les universitaires - autant de lanceuses et lanceurs d'alerte potentiel·le·s - soient considéré·e·s comme ayant un intérêt légitime à accéder automatiquement et gratuitement à ces registres où figurent les noms des véritables propriétaires des sociétés et des trusts. Le journalisme d'investigation, les recherches académiques et le plaidoyer de la société civile pourront donc faire leur travail et exposer publiquement celles et ceux qui prospèrent dans l'ombre.